

DEL 22-060

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

28 juin 2022

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 juin 2022

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'an deux mille vingt deux

Le cinq juillet à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Benoît CHAUVIN, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Pascale FEGER, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Eric ANDRE, Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Marie CHEVALIER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 8 juillet 2022

et que la convocation au Conseil a été faite le : 28 juin 2022

ETAIENT ABSENTS

Hakim ACHIBET (pouvoir à Christian POIRIER), Fanny PIRA (pouvoir à Damienne FLEURY), Alain GIBERGUES (pouvoir à Nadine JOLU), Philippine DANGREAU (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Maryse BAYBAY), Louis MASSARD (pouvoir à Sylvie LAUTRU), Jérôme DELISLE (pouvoir à Marie CHEVALIER), Philippe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETARE DE SEANCE : Christian POIRIER

OBJET : Modification régie culture : suppression régie d'avances

Rapporteur : Madame le Maire

Par délibération n°16-087, une régie d'avances a été instituée afin de pouvoir régler les dépenses relatives aux manifestations culturelles et notamment les cachets des artistes et les charges sociales qui en découlent.

Cette régie d'avances n'est plus nécessaire au bon fonctionnement du service.

La régie de recettes Culture est conservée par le régisseur.

Vu la délibération n°16-087 du 28 septembre 2016 ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 20 juin 2022,

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la suppression de la régie d'avances correspondant au service Culture à compter du 1er septembre 2022.

Votes :

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Yvré l'Evêque, le 7 juillet 2022

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame le Maire,
Damienne FLEURY

